

Lettre Hebdo n° 399 - Semaine du 8 au 14 décembre 2025

Gestion du personnel

Type : gestion des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

RAPPEL

Destinataires : toutes les écoles.

Message du bureau des personnels d'appui à la scolarité

Depuis le 1^{er} septembre 2025, **vos arrêts malades ordinaires ou leurs prolongations doivent être transmis au BPAS de façon dématérialisée via le portail de démarches Colibris.**

Vous pouvez déposer votre arrêt de travail en suivant le lien ci-dessous ou en le collant dans votre moteur de recherche :

<https://portail-limoges.colibris.education.gouv.fr/>.

Vous trouverez ci-après, à toutes fins utiles, une [infographie](#) sur la procédure à suivre ainsi qu'une [vidéo de démonstration](#).

Les gestionnaires du BPAS restent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette nouvelle procédure.

Type : forfait mobilités durables.



Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : modalités de prise en charge du forfait mobilités durables au titre de l'année civile 2025. Les professeurs des écoles concernés doivent transmettre le formulaire de demande de versement à la DSDEN (division des ressources humaines départementales) **avant le 31 décembre 2025**.

Documents :

▶ [Note académique](#)

▶ [Annexe 1 : modes de transports éligibles](#)

▶ [Annexe 2 : formulaire de demande](#)

▶ [Annexe 3 : organigramme des services de gestion](#)

Lien : [page](#).

Type : travail à temps partiel des enseignants du premier degré - rentrée 2026.



Destinataires : toutes les écoles.

Descriptif : l'objet de la présente circulaire est de préciser les modalités de mise en œuvre du temps partiel dans le premier degré. Les enseignants qui souhaitent exercer leurs fonctions à temps partiel à la rentrée scolaire 2026 doivent saisir leur demande via le [portail Colibris du 14 au 25 janvier 2026](#).

Documents : ▶ [Circulaire départementale](#)

Lien : [page](#).